

DECRET N° 75-69 du 24 Mars 1975

chargeant le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative de l'intérim du Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et le décret n°75-26 du 29 janvier 1975 qui l'a modifié ;
VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du Lundi 24 Mars 1975, le Capitaine Moriba DJIBRI, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, est chargé de l'intérim du Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports, pendant l'absence du Lieutenant Adolphe BIAOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 24 Mars 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

DISTRIBUCTIONS: PR 8 - SGG 4 - CNR 2 - Ministères 14 - SPD-DGF-DGP-Gde Chanc
B-DCCT-DGAJL-CNI-DC 6 - IAA-IGF 4 - INSAE-DGP 4 - JORD 1 -